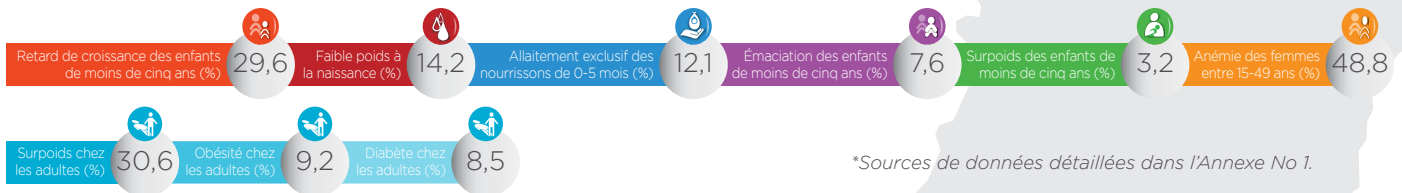




Date d'adhésion : juin 2013
Population : 22,67 millions

Côte d'Ivoire



*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.

Transformations institutionnelles en 2015 - 2016



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les comités décisionnel et technique du Conseil national de nutrition (CNN, d'après ses sigles en français), coordonné par le Premier ministre, sont aujourd'hui fonctionnels. Leur action a permis la validation de divers documents stratégiques et la résolution de différents conflits de compétence. Les parlementaires, le secteur privé, le milieu académique et de la recherche, la société civile disposent désormais

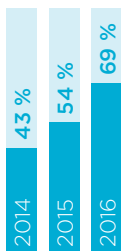
de points focaux participant au CNN. À ce jour, divers réseaux ont été créés : celui des professionnels des médias en décembre 2015, du milieu académique et de la recherche en avril 2016 et de la société civile en juin 2016. L'établissement de comités régionaux, chargés de la concertation multisectorielle, est en cours sous l'égide des préfets de région.



Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre règlementaire et législatif a été renforcé avec la reprise des arrêtés interministériels de 2007 sur l'enrichissement des aliments par un décret élaboré en août 2016. La loi sur le congé maternité et le décret sur l'iodation du sel existent également.

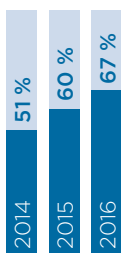
Par ailleurs, en novembre 2015, une stratégie nationale de communication pour le changement social et comportemental en matière de nutrition a été élaborée, sous l'égide du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.



Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

Le Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN, d'après ses sigles en français) 2016-2020 a été élaboré sur la base des résultats de l'analyse situationnelle et à travers des concertations multisectorielles (secteurs de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation, de la protection sociale et du genre). En mai 2016, il a été validé en Conseil des Ministres, puis intégré au Plan national de développement

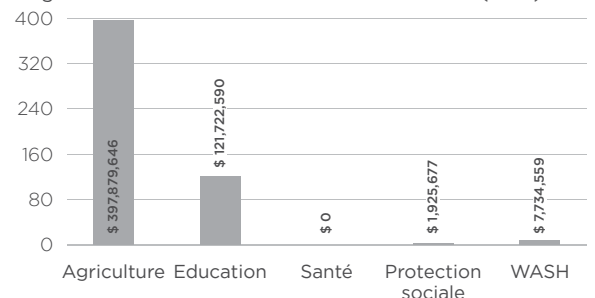
2016-2020 et au Programme d'investissement public 2017-2020. La décentralisation (régions du Nord et du Nord-Est) de sa mise en oeuvre est actuellement à ses débuts, avec la mise en place de « communautés de convergence » permettant la coordination des activités des différents secteurs pertinents. En septembre 2016, les ministres membres du Comité décisionnel ont signé une déclaration en faveur du renforcement de la lutte contre la malnutrition.



Suivre les financements et mobiliser les ressources

En 2015, les financements et les capacités opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre du PNMN ont été déterminés lors d'un processus national participatif, avec l'appui de la Banque Mondiale. Le Gouvernement s'est engagé à contribuer financièrement à hauteur de 15 % du coût global du PNMN, et des lignes budgétaires ont été dotées. Les partenaires techniques et financiers (PTF, d'après ses sigles en français) sont engagés dans l'approche multisectorielle à travers de nombreux projets. Le mécanisme de suivi des allocations financières sera renforcé prochainement pour mieux retracer les dépenses domestiques et celles des PTF, correspondant aux ressources mobilisées lors de la table ronde pour la nutrition en septembre 2016.

Allocations pour la nutrition dans différents secteurs gouvernementaux en millions de dollars USD (2013)



PRIORITÉS 2016 - 17

- Recueillir les attentes des parties prenantes clés (secteur privé, société civile, parlementaires, médias, académiciens, ambassadeurs de la nutrition) sur la mise en oeuvre du PNMN et renforcer leurs compétences en conséquence.
- Mettre en place les mécanismes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
- Renforcer les mécanismes d'opérationnalisation des dispositifs législatifs et règlementaires en matière de nutrition.
- Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation multisectoriel
- Mettre en place les mécanismes de suivi financier domestique et externe y compris la formalisation des comptes de la nutrition.